TRIBUNAUX

PROCÈS DE PRESSE

Sur plainte en diffamation intentée à M. [illegible] par M. de Rascas, conseiller municipal, [illegible] à la salle d'audience, parmi [illegible] le lieutenant-colonel de Lamoise.

M. de Rascas, qui était défendu [illegible], a été condamné à deux francs d'amende et aux dépens.

Nous tenons à ne pas publier le jugement.

UN PROCÈS DE L'ORPHÉONIE DE BANNIA

Le [illegible] Cour d'appel de Lyonnais a prononcé, hier, son arrêt dans le procès intenté à M. Joseph Labandy par le [illegible].

Le plaignant prétendait que le Cour d'appel de Lyonnais a prononcé, hier, son arrêt dans le procès intenté à M. Joseph Labandy par le [illegible].

De plaignant prétendait l'employer du Salvas pour obtenir le paiement de son appointement. Le tribunal de première instance avait jugé en faveur du [illegible].

M. Jacques Labandy fit appel. Mais en [illegible] a été inutile, car la Cour a approuvé purement et simplement le premier jugement.

OUTRAGES A DES OFFICIERS

Le tribunal correctionnel de Grenoble a condamné, hier, à quinze jours de prison, M. Laporte, secrétaire de la Bourse du travail de Paris, pour outrages aux officiers de 1re classe, qui procédaient à la saisie d'après lors de la grève des papeteries Bouget, à Lancey, le 14 février dernier.

M. Laporte a reconnu avoir dit : « Vivéda les chasseurs! A bas les chefs! » Mais il ne croyait pas commettre un délit, a-t-il prétendu.

MEURTRIÈRE DE SON MARI

La Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle vient de condamner à dix ans de réclusion la femme Méline, de Vezelise, qui, au mois de janvier dernier, avait tué son mari. L'accusée, après avoir essayé de faire croire à une mort accidentelle, avait fait des aveux, mais en prétextant que c'était à la suite d'une vive discussion qu'elle s'était livrée aux violences qui entraînèrent la mort de son mari.

[illegible]

M. de Lavergne, juge d'instruction à Bordeaux, vient d'être chargé d'une affaire très importante de faux commis au bureau de recrutement de cette ville et pour laquelle deux soldats de la 13e section des secrétaires d'état-major, viennent d'être décrétés à la prison militaire de Fort-du-Hâ.

Il n'est de très nombreuses pièces falsifiées par ces deux soldats qui auraient permis à M. [illegible] de faire dispenser de leurs périodes d'exercices. Ces pièces étaient contresignées de la fausse signature d'officiers chargés du service.

Plusieurs civils étaient compromis. L'autorité militaire, déjà saisie, a mis les deux soldats à la disposition de la justice civile.

De cet été condoulis au fort du Ha où, après contrôle de leur identité, ils ont été écroués sous mandat de dépôt.

L'un est un Blaise C., de la 13e section des secrétaires d'état-major, et l'autre Guillaume M., attaché au bureau de la place.

DUEL MORTEL

La Cour d'assises de la Seine a acquitté cette après-midi M. Ebelot, avocat à Toulouse, qui, le 16 décembre dernier, à l'île de la Grande-Jatte, tua M. Henri Lacier, fils d'un bijoutier de Toulouse.

L'AFFAIRE VALCARLOS

Le Parquet vient de classer la plainte en faux témoignage déposée par M. de Valcarlos contre Henri Rochefort.

Le procureur a adopté que la déposition de M. Rochefort ayant été faite devant la Chambre criminelle, procédant commençage d'instruction, ne pouvait pas être considérée comme un faux témoignage.

LA GRÈVE EN CORSE

Ajaccio, 5 mai. — La situation de la Corse devient de jour en jour plus précaire par suite de la grève.

Les bombardements commencent qui expédiaient des primeurs sur le continent voient leurs marchandises leur [illegible] et sont obligés de les jeter à la mer.

Le maire de Bastia a demandé au ministre de la Guerre d'autoriser la mise en vente de farines qui se trouvent dans les magasins de son département, en vue de fournir du pain à la population; il a adressé une requête aux Chambres de commerce tendant à demander au gouvernement de mettre des transports au service de la Corse, la situation étant la même dans toutes les villes.

Le service postal est à peine assuré; l'équipage du bombardier Mediterranée, qui en est chargé, est très surmené; il proteste contre le [illegible] de vouloir [illegible] Lavrier est affecté au service de Marseille, tandis que la présence est indispensable à Ajaccio pour desservir la Corse.

LES GRÈVES

Ri-Abou-Gier. — Les ouvriers des mines de la Haute-Cappe, à la suite du renvoi d'un mineur, se sont mis en grève aujourd'hui au nombre de 150 environ.

On croit que les ouvriers du puits de nuit se joindront à leurs camarades.

La Compagnie des mines de la Haute-Cappe, ayant pour [illegible] l'ouvrier congédié, la grève a pris fin.

Cannes. — Le docteur Cavasse, maire de Vallauris, ayant été choisi comme arbitre par les ouvriers et les patrons, la grève des potiers est terminée à la satisfaction des ouvriers. Le docteur Cavasse n'est en effet prononcé pour la journée de dix heures. Les travaux [illegible].

Tunis. — La moitié des ouvriers boulangers n'ont pas travaillé cette nuit. Un certain nombre de patrons ne pourront pas suffire aux besoins de leur clientèle.

La municipalité va [illegible] y remédier.

Dès 5 heures des groupes se sont rassemblés sur l'avenue [illegible].

Un arrêté [illegible] a été déjà affiché.

Vers 6 h. 1/2, des groupes ont commencé à se former; invités par les commissaires de police à se disperser, les grévistes obéissent mollement, mais sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force. Un groupe d'une trentaine de grévistes arrive à cheval; on les menace de mettre leurs chevaux en fourrière; ils s'en vont aussitôt.

Les grévistes maçons ont décidé, dans une courte réunion, de continuer la grève et de demander l'évitement de M. Pichon.

Les grévistes ont pris cette décision après un discours prononcé par un docteur italien.

Un [illegible] français et italiens qui [illegible] le paiement à [illegible] qui donne de partie [illegible] aux grévistes, et d'accepter la [illegible] des Cantons indifféremment.

ADMINISTRATEUR COLONIAL ASSASSINÉ

Nous apprenons la mort de M. Odendhal, 57 ans, administrateur des services civils. La famille du défunt, qui habite Tours, a reçu hier, le télégramme suivant :

« D'après des renseignements parvenus au ministère des Colonies, M. Odendhal a été assassiné le 5 avril, avec son interprète et deux domestiques, dans un village situé à six jours de marche, dans l'intérieur d'une région très peu connue, située entre la mission des Ababdeh et le Darfour.

Le gouverneur général de Indo-Chine ajoute que cet attentat est inexplicable, l'administrateur Odendhal étant très connu et aimé des indigènes.

Les postes de la région ont envoyé des détachements pour avoir des renseignements, et le résident supérieur de l'Annam des forces [illegible] pour rechercher le corps de l'administrateur et châtier les coupables ».

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 5 MAI

Météorologie. — Une nouvelle dépression est arrivée par les îles Britanniques; le baromètre y baisse de 5 m/m en moyenne (757 m/m). Une autre couvre l'Italie, tandis que la première reste supérieure à 765 m/m sur [illegible].

A Paris nous avons 761 m/m.

Le vent est faible du Nord sur la Manche, de l'Ouest en Bretagne et en Gascogne; il est modéré du Nord-ouest en Provence.

Des pluies sont tombées sur le centre et le sud de la [illegible], on a recueilli 2 m/m à Tours, 5 à Clermont, 4 à Bordeaux, 4 à Biarritz.

Le [illegible] a été avec de la grêle à Nancy.

La température a été abaissée, elle est de dix-huit à [illegible] à Paris, et 15 à Alger, à [illegible] en Vendée et en Provence.

Prévisions. — En France, un refroidissement est probable avec ciel nuageux et orages dans le nord-ouest. A Paris, hier, nuageux.

La mer est belle sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, agitée, houleuse sur la Méditerranée.

Saint 7 mai : 4e jour de l'année.
Durée du jour : 14 h. 7.
Soleil. — Lever : 4 h. 36. — Coucher : 7 h. 24.
Lune. — Lever : 1 h. — Coucher : 11 h. 8.

PARIS

Octogénaire décrépite. — Une octogénaire, Mme Eugénie Leblanc, demeurant rue Petit, traversait la rue de Meaux hier pour aller acheter du pain. Elle ne vit pas venir une voiture de place conduite par le cocher Jacquinet et fut précipitée sous les roues qui lui broyèrent la poitrine. Portée à l'hôpital Saint-Louis, elle ne tarda pas à succomber. L'auteur de l'accident a été consigné à la disposition de M. Ducrocq, commissaire de police.

Les ravages du feu. — Un drame, semblait-il, s'est déroulé hier, dans un salon de coiffure tenu aux environs du Panthéon.

L'un des garçons de la maison, Emile U..., 27 ans, était en proie à des idées délirantes et tenait des propos incohérents.

Hier matin, M. D... fit comprendre à son employé qu'il ne pouvait le garder dans de telles conditions, et lui donna son huit jours.

Emile U... en fut très affecté, et se serait-il [illegible] s'en secrète.

Il continua, cependant, à servir les clients.

Alors qu'il était occupé à raser un jeune dessinateur, M. Albert P..., 26 ans, demeurant rue Mazarine, 52, le malheureux fut pris d'une crise aiguë de folie.

Avant, hélas, on ait pu prévoir son geste, il prit à taillader la figure de M. P... à coups de rasoir.

Tous les clients se précipitèrent sur le garçon qui fuyait, le maîtrisèrent et le conduisirent chez M. Carpin, commissaire de police, qui l'envoya à l'infirmerie spéciale.

Quant au blessé, il a été admis à l'hôpital Cochin dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

Voleur. — Des [illegible] de service dans un grand magasin de la rive gauche, surprenaient, hier, un individu en flagrant délit de vol.

Se voyant découvert, l'homme se mit à s'enquérir et de gagner la sortie. Mais les [illegible] qui ne voulaient pas perdre de vue dans le moins du vivant l'enfuir dans la direction du boulevard Saint-Germain, et s'élancèrent à sa poursuite.

Le fugitif allait peut-être réussir à leur échapper, lorsque, soudainement emporté par son élan, il alla se jeter sous les roues d'une voiture de maraîcher.

Grièvement blessé et contusionné, il fut relevé par des passants et porté à l'hôpital de la Charité, où il fut consigné à la disposition de M. Dorey, commissaire de police.

C'est un nommé Edouard Debos, 35 ans, sans domicile connu.

Fiançailles de Mme Humbert. — Le Service de la Sûreté a arrêté trois escrocs qui soutiraient, sous forme d'emprunt, des fonds assez importants à des gens à qui ils annonçaient qu'ils possédaient une fortune considérable, à laquelle il leur était, pour le moment, interdit de toucher.

Voici les noms de ces émules de Mme Humbert, qui montraient à leurs victimes un faux parchemin les libérant légataires de cette fortune :

1° Mme Anne Mandel, dite [illegible], dite [illegible], 27 ans, rentière, 20, avenue de Bois-de-Boulogne. Cette femme faisait des vers et de la peinture;

2° Auguste Mache, 28 ans, né à Nice, soi-disant homme de lettres, se faisant appeler le comte de Masse;

3° Auguste Billand de Nuell, 31 ans, 21, rue de Calvaire, à Saint-Ouen, se donnant comme avocat.

Tous trois ont été écroués et M. Jollet, juge d'instruction, a été chargé de suivre cette affaire.

AUTOUR DE PARIS

Versailles. — Accident à un aviateur. — M. Lefebvre, lieutenant instructeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, faisait hier une promenade à cheval dans le parc de Versailles, lorsque tout-à-coup sa monture s'emballa.

Surpris par ce brusque mouvement, l'officier fut désarçonné et projeté avec violence contre un arbre.

Relevé quelques instants après, M. Lefebvre, qui était été très [illegible] fut porté à son domicile, rue Hoche, à Saint-Cyr, où le médecin de l'hôpital de Versailles et celui de l'Ecole militaire sont venus lui prodiguer des soins. Mais l'état du lieutenant est toujours grave et son [illegible] une issue fatale.

EXTRA-PARISIENNE

Cannes. — Grave accident de voiture. — M. Michel Malterre, forgeron à Antibes, fut, avec une promenade en voiture, accompagné de sa femme, de M. Murat et de Mlle Rosette [illegible], au retour de la ville, à la descente de Cannes, le cheval s'emballa.

Malgré les efforts du conducteur, l'animal [illegible] fut [illegible] par la violence [illegible], et il roulera versé projetant violemment par le sol les quatre voyageurs.

Tous furent relevés grièvement blessés.

M. Malterre portait de nombreuses blessures à la face. Sa femme était grièvement contusionnée. M. Murat avait les deux poignets fêlés et une large blessure à la tempe et Mlle Rosette avait un poignet fracturé et plusieurs contusions.

Oise. — Voiture tamponnée par un train. — Au passage à niveau d'Beaucourt, de la ligne de Milly-Formery, un train de voyageurs a tamponné une voiture dans laquelle se trouvaient M. Normand, marchand de nouveautés, à Gaillefontaine (Seine-Inférieure), sa femme, son gendre, M. Graindor, et sa fille.

Le passage à niveau n'était fermé par aucune barrière, et M. Normand ne pouvait voir venir le train, en raison de l'obstacle formé par une haie épaisse qui borde la voie.

Mme Normand a été décapitée par le train.

M. Normand a plusieurs fractures du crâne. Son état est désespéré.

Loire. — Fabrique incendiée. — Un incendie s'est déclaré hier matin à 5 heures, à l'usine de MM. Rolland père et Perron, fabricants de lingerie au Chambon-Feugerolles, qui occupent 300 ouvriers.

Les dégâts sont importants.

Puy-de-Dôme. — Un [illegible] dangereux. — Un enfant de 13 ans, originaire de Thiers, ayant été [illegible] par des professeurs, a essayé de se pendre avec la ficelle d'une toupie dans le cabinet de l'infirmerie du petit lycée de Clermont-Ferrand. Une infirmière trouva le malheureux au moment où l'enfant râlait déjà.

La jeune désespérée qu'on a pu ranimer le vie.

Savoie. — Une affaire d'espionnage. — L'autorité militaire vient de saisir un article, dans la zone militaire du fort de Sapbey, en-dessous de Modane, un officier de l'armée italienne, qui était porteur de plans, documents et carnets se rapportant à la défense de la frontière franco-italienne.

On assure que ces documents ne laisseraient aucun doute sur le but poursuivi par l'officier de réserve italien, qui a été écroué à la disposition du procureur de la République de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'officier a été interrogé par le commissaire de police de Modane et incarcéré ensuite.

Bouches-du-Rhône. — Vols dans une église. — On nous écrit de Saint-Marcel qu'une seconde fois les voleurs ont pénétré dans le sanctuaire de Nazareth. Il y a dix jours, ils avaient commis un attentat sacrilège; aujourd'hui, c'est le vol que les a guidés. Ils se sont emparés de tout les objets en cuivre que renfermait le sanctuaire.

Doubs. — Un cadavre dans un [illegible]. — On a découvert à la Rivière, dans un creux de terrain où la neige avait fondu depuis peu de temps, le cadavre en putréfaction d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années.

Dans une poche du défunt on trouva un livret d'ouvrier, au nom de Bertrée-Raymond Furstenal, âgé de 56 ans, terrassier, originaire de Bene (Autriche), domicilié à Levier.

On suppose que le malheureux a été surpris, au-dessus de l'Ivoz, par une tourmente de neige et qu'il est resté enseveli jusqu'au printemps.

Indre-et-Loire. — Le remords d'un assassin. — Nous avons relaté l'étrange tentative d'empoisonnement commise sur des [illegible] de vins à Tours.

Hier soir, un individu [illegible] s'est venu déclarer à la Sûreté de Paris qu'il était le coupable.

Il serait un complice dont la [illegible] est [illegible] inconnue.

Son arrestation est imminente.

Ain. — Un crime d'un fou. — Antoine Guy, 22 ans, de Poncin, s'évadait le 27 février dernier du [illegible] Saint-Germain, de Bourg; on voulut d'abord le rattraper, mais ayant [illegible] après, [illegible] on le laissa en paysage [illegible] paraissait assez tranquille.

Surexcité avant-hier soir, il prit son chez lui, prit une lame de canne à épée et revint dans la rue.

Il frappa un nommé Philippe Nouret en [illegible], devant le café Merat; puis il atteignit un jeune homme, domestique dans une ferme; à deux reprises différentes, il plongea son arme dans le dos de l'infortuné jeune homme qui tombe mort. Le fou a pu être arrêté.

Aisne. — Mort subite d'un maire. — De notre correspondant de Soissons :

M. Vassalle, maire doyen de Marval, est mort subitement de la rupture d'un anévrisme.

Il causait amicalement avec quelques [illegible] lorsque, [illegible] subitement de parler, il resta [illegible] sans [illegible].

Aveyron. — Attentat contre une bibliothèque libre. — De notre correspondant de Milau :

Mlle Barrau, adjointe à la nouvelle école libre catholique de Mur de Cabrerets, qui avait dû [illegible] vendredi dernier devant le Tribunal correctionnel, pour infraction à la loi sur les associations quoiqu'elle n'avait jamais été congréganiste, se promenait dimanche pendant le dépouillement du scrutin pour l'élection, quand un homme s'approche par derrière et la frappe d'un violent coup de couteau à l'épaule, puis se jetant [illegible] et disant : « Je voulais tuer une [illegible] pour mon plaisir et parce que j'ai le droit de tuer. » Le meurtrier s'appelle Giffard.

La blessure de Mlle Barrau est grave.

Algérie. — Soldat tombé d'une fenêtre. — A Constantine, un soldat de 3e zouaves, Baron, est tombé accidentellement d'une fenêtre de sa caserne d'une hauteur de 20 mètres. Il a expiré pendant qu'on le transportait à l'infirmerie.

Propriétaire de Marville (Haute-Garonne), [illegible] cette année.

ÉTRANGER

Belgique. — Tragique incendie. — De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 4 mai :

La nuit dernière, un violent incendie éclate à Malines dans une fabrique de meubles. Les pompiers accourent. Pour empêcher que le feu ne se propageât, ils étirent se poster dans une [illegible] où des [illegible] étaient [illegible] par les flammes. A peine y étaient-ils postés que la plupart de la fabrique s'effondra, leur formant toute retraite et les ensevelissant de débris enflammés.

Trois pompiers ont été mortellement blessés et un agent de police grièvement atteint.

Petite correspondance. — M. R. L. à C. — Cette information est le résumé exact d'une communication à l'Académie des sciences. Nous n'avons pas compris le procédé; mais l'effet n'est certainement que [illegible] et le traitement prolongé ne semble pas devoir présenter d'inconvénients.

A TRAVERS LES LIVRES

Lettres mes paroissiens, par M. l'abbé Sol-Lande-Bonin, curé de Plestenel. — Qu'est-ce que la paroisse? — Serrez vos rangs! — Dialogue entre deux dévotes. — La démarche. — Une omelette sans œufs. — Le loup et l'agneau. — Monsieur le curé, que pensez-vous des élections? etc., etc. Prix : 1 fr.; franco 1 fr. 20. S'adresser Comité de la Bonne Presse, 30, rue Guillemineot, Paris.

Une sainte des Premières Communiantes du XIXe siècle, fondatrice de l'œuvre de la Première Communion d'Orléans, par M. l'abbé Bevet, chanoine honoraire d'Orléans, grand in-8°, 320 pages, 25 gravures artistiques. Belle couverture glacée, rouge et or. Broché 3 francs, franco 3 fr. 20. Particulièrement recommandé pour les distributions de prix de catéchismes et pensionnats.

En vente à Orléans : Œuvre de la Première Communion, rue des Cordiers, 20.

Mgr l'évêque d'Orléans a écrit à l'auteur :

« Quelle belle et grande âme vous nous révélez! Comme elle fut généreuse! L'admirable progrès que cette femme accomplit depuis son enfance jusqu'à sa mort! Avec quelle naïveté, [illegible] sincérité de cœur qui [illegible] compte avec rien, mais surtout pas avec elle se mit au service des enfants délaissés et [illegible]! Avec quelle intrépidité elle les poursuivit! Avec quelle patience [illegible] leur sorte, leur salut, leur bonheur! Comment elle se fit à la Providence! Comme elle fut [illegible] de prix et la [illegible] cherchée [illegible] sans qu'on la cherche! La noble vie! et la mort digne d'être désirée! Vous avez raconté ces choses avec une émotion pénétrante. »

La Franc-Maçonnerie et la Terreur, par M. Léon Daudet. Paris, secrétariat central de la Ligue patriotique des Françaises, 23, rue de Vaugirard. L'exemplaire, 0 fr. 10; les 10, 1 fr. 60; le cent, 10 francs.

La Franc-Maçonnerie et la Terreur, avec préface de M. François Coppée, de l'Académie française, est destiné à démontrer, en s'appuyant sur des documents historiques irréfutables, que la Terreur est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie et que cette œuvre abominable avait été préparée par elle de longue date.

M. Léon Daudet prouve en chapitre intitulé sommaire des massacres de septembre et rappelle les crimes commis dans le Nord et le Pas-de-Calais par le [illegible] Joseph Le Bon et ceux de Carrier dans la Loire-Inférieure; [illegible] cette époque sanglante [illegible] et [illegible] par [illegible] contre l'espérance; [illegible] ceux qui [illegible] nous [illegible] cette maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera.

SON MOT

Unpère à son fils, qui étudie la médecine :

— Tu veux devenir oculiste, dis-tu? Pourquoi pas plutôt dentiste? Songes-y donc : l'homme n'a que 2 yeux, mais il a 32 dents!

TIRAGES FINANCIERS

du 5 mai 1904

Ville de Paris 1875

Les numéros [illegible] ont remboursé [illegible] francs.

Les numéros [illegible] ont remboursé [illegible] francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun [illegible] francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun [illegible] fr.

[illegible]

Les 25 numéros suivants gagnent chacun [illegible] francs.

[illegible]

Foncières 1879

Les numéros 1 410 677 — 354 648 [illegible] chacun par 100 000 francs.

Les numéros 154 785 par 25 000 francs.

Les numéros 1 794 542 — 1 896 930 chacun par [illegible]

Les numéros 1 747 078 — 1 642 749 — 1 056 338 — 970 134 — 882 801 chacun par 5 000 francs.

Les 50 numéros suivants sont remboursés chacun par 1 000 francs :

[illegible]

Foncières 1885

Les numéros [illegible] gagne 100 000 fr.

Les numéros [illegible] gagne 25 000 fr.

Les numéros 739 965 — 541 501 — [illegible] chacun [illegible] francs.

Les 25 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr.

[illegible]

Les 25 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr.

[illegible]

La Villette du jeudi 5 mai

Prix du kilog. par qualité — Viande nette			Poids vif		
[illegible]					

Prix de revente dans-halles : 2-2,[illegible]
— rassé : 1,[illegible]

Physionomie des ventes

Bête ordinaire sur le gros bétail, bonne sur les veaux et moutons, mauvaise sur les porcs.

Commencement sur le gros bétail, en hausse de 2,10 par kilo sur les veaux, de 0,[illegible] sur les moutons et en baisse de 0,[illegible] à 5 fr. par 100 kilos vifs sur les porcs.

MARCHÉ DU HAVRE

Sucrerie	Cotons	Cafés	Laines	Saïgons	Poivres
[illegible]					

OBSERVATIONS. — Lin[illegible] 0,[illegible] — Cafés, bénéfice [illegible] pour décembre, 0,50, crème, 15 000. — Laines, [illegible] bénéfice.

LE « FASCINATEUR »
Publication illustrée paraissant chaque mois
en un fascicule de 32 pages
PHOTOTYPIES, PHONOGRAPHES, PHOTOGRAPHIE
Abonnement : un an 3 francs
Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

BOSTOCK (Hippodrome, [illegible]) — Ce matin [illegible] 1/2 Spect. [illegible] billets en local [illegible], 5, Bd des Italiens, 6, pl. de l'Opéra, 71, av. des Champs-Elysées.
Dessinateur et réparateur de CARTOUCHES DE LA MAISON [illegible] 5, rue Bayard, 5, PARIS-8e

ASTHME "L'ELIXIR NOUVEAU" de A. [illegible], pharm.-chim., à Villefranche-s/-Saône (R.-F.), guérit en quelques minutes les plus violents accès d'asthme et GUÉRIT ABSOLUMENT. Lettre, vous [illegible] R.F.

ON DEMANDE pour [illegible] STATUES RELIGIEUSES en pierre ou en bois du XVIe siècle ou avant, préférence pour [illegible] sculptées [illegible].
S'adresser en donnant description complète à M. J. J. B., à Moret-sur-Loing (S.-et-M.).

DIONOSE GAUTHIER [illegible]

A VENDRE [illegible] MARTENS, Gand (Belgique).

VIN de Graves [illegible] 68 fr. [illegible] Gironde, France [illegible] 1re [illegible] BORDEAUX, Bordeaux (Gironde).

SANTÉ » FORCE » BEAUTÉ
Purgatif Géraudel
HYGIÉNIQUE ET DÉPURATIF
Facile à prendre, Agréable au Goût.
Procure Digestions excellentes, Sommeil calme, Santé parfaite.
C'est le Moins Cher des Purgatifs
La Boîte de 20 Tablettes (40 doses) 1 fr. 50. Dans toutes les Pharmacies.

Samedi 7, et Lundi 9 MAI
BELLE JARDINIÈRE
A PARIS et dans ses Succursales : à LYON — MARSEILLE — BORDEAUX — NANTES — ANGERS — LILLE
1, Rue du Pont-Neuf — PARIS — Succursale : 1, Place Clichy.
PANTALONS 7 fr. 25 — 11 fr. 50 — 14 fr. 75
HAUTE NOUVEAUTÉ — Séries Exceptionnelles.
EXCEPTIONNEL : Bretelles Qualité extra : 1 fr. 95

CADEAU à tout ACHETEUR [illegible]
LE VIN DE VIAL
est un modificateur puissant de l'organisme dans les cas de débilité générale, croissances difficiles, longues convalescences, anémie, chlorose, perte de l'appétit et des forces.

COQUELUCHE Toux rebelle Guérison par le Sirop [illegible] Indicatif. [illegible] Pharm., N. p. de Chevreuse, Paris.
CONSTIPATION [illegible]
LE "LACTO" [illegible] pour potagers et salades. [illegible] rue Greuzier. — [illegible] Lédi Hépat [illegible] en tous les dépôts.
DÉPOT : LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

FABRIQUE DE COUVERTS & D'ORFÈVRERIE
A. FRENAIS
[illegible]

BOURSE DE PARIS

Valeurs	Précédente clôture	Dernier cours
(clôture) 5 mai		
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
3 % amortissable	[illegible]	[illegible]
3 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
3 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville de Paris 4 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
— 1871 3 %	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]